

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022-06

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 14
 Présents : 10
 Pouvoir : 02
 Votants : 12

L'an deux dix mil vingt deux
 Le 03 mars à vingt heures,
 Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
 Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
 Date de la convocation 18 février 2022

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « rénovation d'une salle socioculturelle et socio-éducative »

- annule et remplace la délibération n°2021-19

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUIVIER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Albane PINEDE, Annie, PIGNEDE, Sylvie SABATIER

ABSENT ET POUVOIR : Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique FLACHER – Florence MANDON donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD – Jean-Michel PIDOLOT – Philippe PELLET

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

La Commune de Tramolé souhaite réhabiliter une salle socioculturelle et socio-éducative afin à la fois d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, de rendre celui-ci accessible aux personnes handicapées et afin de répondre aux besoins des usagers (scolaires, associations).

Différents travaux sont prévus dont :

- Travaux d'amélioration des performances thermiques et acoustiques (isolation, menuiseries, ventilation, chauffage).
- Changement de la source d'énergie
- Travaux d'aménagement intérieur
- Travaux d'agrandissement des nouveaux espaces
- Travaux d'accessibilité
- Travaux de façade (Vêtures)

Le montant de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est chiffré à 1 009 326.94 € HT - Voici un tableau détaillé par poste et un plan de financement.

Devis détaillé :

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Architectes/maîtrise d'œuvre	Honoraires	89 024.00 € HT
Architecturaux	Terrassement/VRD / Maçonnerie / Démolition	159 842.36 € HT
	Structure métallique/Couverture/ Etanchéité/Vêtures	179 766.85 € HT
	Revêtement de façade	36 806.40 € HT
	Menuiserie extérieure aluminium/ Occultation / Serrurerie Métallerie	109 000.00 € HT
	Menuiseries intérieures bois	59 084.35 € HT
	Plâtrerie/Peinture/Faux plafonds	79 532.42 € HT
	Carrelage/Faïence	30 362.11 € HT

	Sol souple	26 578
	Chauffage/Ventilation Plomberie/Sanitaire	150 815.01 € HT
	Electricité	88 514.80 € HT
Total		1 009 326.94 €

PLAN DE FINANCEMENT :

<i>Financement</i>	<i>Montant de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Date d'obtention (le cas échéant)</i>
Département (<i>Dotation territoriale</i>)	70 000	Mars 2021	Avril 2021
Dotation départemental (Aide à la réalisation de chaufferie au bois granulés)	17 400	Mars 2021	Octobre 2021
Région Volet bois énergie Contrat Ambition Région	21 908 343 836	Mars 2021 Avril 2021	Novembre 2021
Etat CRTE (<i>DSIL -DETR</i>)	322 538	Mars 2021	Juin 2021
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	775 682		
Autofinancement	233 644.94		
TOTAL	1 009 326.94 €		

Le dossier en est au début des travaux. Les travaux seront imputés à l'article 2313.

Des demandes de subvention ont été déposées pour le financement de ce projet et notamment :

- Auprès de l'ADEME et la Région Auvergne Rhône Alpes (appel à projets régional bois énergie) et Contrat Ambition Région
- Auprès du Conseil départemental et du Territoire (maison du Département de l'Isère Porte des Alpes)
- Auprès de l'Etat (DETR – DSIL – Contrat de relance et transition écologique CRTE)

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider cette réactualisation des montants,
- D'autoriser la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- De solliciter tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire de l'Isère Porte des Alpes et l'Etat et ce aux taux maximums.

- De s'engager à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide cette réactualisation des montants
- Autorise la constitution et le dépôt des autorisations nécessaires au titre du code de l'urbanisme et de la construction.
- Sollicite tout organisme susceptible d'allouer des subventions, notamment l'ADEME, la région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et du Territoire de l'Isère Porte des Alpes et l'Etat et ce aux taux maximums.
- S'engage à respecter les critères imposés par les organismes subventionneurs pour l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout acte et effectuer toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité -Certifié exécutoire et affiché